

REGLEMENT DU JEU

#Lequipequimatch!

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société CONTINENTAL FRANCE SNC Division Commerce – BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex, RCS Sarreguemines 380 110 304, (ci-après nommée la « Société Organisatrice ») organise du 10 mai 2016 au 20 mai 2016 à minuit un jeu intitulé « #Lequipequimatch » (ci-après le « Jeu ») accessible sur sa page fan <https://www.facebook.com/continentalfrance>, et depuis www.continentalthepperfectmatch.fr. Le présent règlement du Jeu (ci-après le Règlement ») est accessible www.continentalthepperfectmatch.fr.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du Participant au présent Règlement, et au principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du prix qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, au jour de sa participation, résidant en France Métropolitaine incluant la Corse, disposant d'un accès à Internet, d'une adresse email valide et d'un compte Facebook® à l'exception :

- des membres du personnel de la Société Organisatrice et les membres de leur famille ;
- de toute personne physique ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne l'identité et l'adresse des Participants. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code civil.

Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera l'invalidation, son exclusion du Jeu et la non attribution du lot que le Participant aurait pu éventuellement gagner, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Toute inscription au Jeu incomplète, non conforme aux conditions exposées dans le présent Règlement, et notamment lorsque l'inscription comporte de fausses indications ou des indications communiquées après la date limite de participation et/ou falsifiées, sera considérée comme nulle. Toutes indications d'identité ou d'adresse falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, et/ou inexactes entraînent l'élimination du Participant du Jeu.

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne en tant que chef d'équipe (même nom, même prénom et même adresse postale). Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses email.

La tentative d'une participation multiple pourra entraîner l'exclusion du Participant par la Société Organisatrice. A tout moment, la Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier sans préavis les Participants convaincus de participation multiple ou de toute autre manœuvre frauduleuse.

Tout Participant qui tenterait de falsifier le bon déroulement du Jeu, soit par intervention humaine, soit par intervention d'un automate serait immédiatement disqualifié et sa participation annulée. La Société

Organisatrice se réserve également le droit de disqualifier tout Participant qui altère le fonctionnement du site web hébergeant le Jeu.

En outre, la Société Organisatrice pourra annuler, reporter, modifier ou suspendre tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que se soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'évènement de force majeure rencontré par la société Organisatrice, cette dernière pourra annuler, reporter, modifier ou suspendre tout ou partie du Jeu.

ARTICLE 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

L'accès au Jeu implique que les Participants disposent d'un accès Internet, d'une adresse email valide et d'un compte Facebook.

L'annonce du jeu est postée sur la page Continental Facebook. Le participant clique sur l'image pour jouer. Un message Facebook connect apparaît indiquant que le jeu fonctionne en Facebook connect, il accepte ou non de jouer. S'il accepte, il arrive sur la page de présentation du jeu, puis celle lui expliquant les règles de fonctionnement et les actions à effectuer c'est-à-dire:

- Donner un nom à son équipe
- Remplir les champs obligatoires du formulaire de participation :

sont entendus, le prénom, le nom, l'adresse mail, le code postal, le téléphone et s'ils sont possesseurs ou non du permis de conduire. Ces renseignements sont obligatoires pour valider le gain; à défaut ou en cas d'adresse email erronée le Participant qui aurait gagné le cas échéant, ne pourra pas recevoir son gain.

- Envoyer une invitation à ses amis afin qu'ils rejoignent son équipe. Les 3 premiers ayant répondu positivement à son invitation seront ajoutés à l'équipe. L'équipe sera alors enregistrée comme une participation.

En créant son équipe de 4 personnes (3 amis + lui en capitaine), le Participant valide sa participation. Il peut augmenter ses chances de gagner en invitant ses amis à jouer via Facebook. Il ne sera retenu qu'une seule participation par capitaine d'équipe. Un capitaine d'équipe peut être simple membre d'une autre équipe.

ARTICLE 5 – DOTATION(S)/LOT(S)

Plus le nombre d'équipes est élevé, plus le nombre de lots augmente (de 1 à 9 lots de 4 places chacun)

Les lots du présent Jeu sont ainsi accessibles selon 3 paliers (représentés par une jauge dans le jeu) :

Si le nombre total d'équipes inscrites est inférieur ou égal à 199, il y a 12 places à gagner soit 3 équipes de 4 personnes qui gagnent. Les lots sont répartis comme suit :

MATCH NUMBER	Game	Package	Date	Stadium	Hour	Nbre de gagnants	nbre places offertes	GERMANY - TICKETS NATURE	GERMANY - HOSPITALITY	TOTAL COST 4 places
lot 1	46 Quarter Finals	Pure Tickets - CAT 2	1 July	Lille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	594 €
lot 2	18 1st Round	Pure Tickets - CAT 2	16 June	Paris-SDF	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €
lot3	33 1st Round	Pure Tickets - CAT 2	22 June	Paris-SDF	18h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €

Si le nombre total d'équipes inscrites est supérieur ou égal à 200 et inférieur à 800, il y a 24 places à gagner soit 6 équipes de 4 personnes qui gagnent. Les lots sont répartis comme suit :

MATCH NUMBER	Game	Package	Date	Stadium	Hour	Nbre de gagnants	nbre places offertes	GERMANY - TICKETS NATURE	GERMANY - HOSPITALITY	TOTAL COST 4 places
lot 1	49	Semi-Finals	6 July	Lyon	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 3	No	726 €
lot 2	50	Semi-Finals	7 July	Marseille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 3	No	726 €
lot 3	15	1st Round	15 June	Marseille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 1	No	640 €
lot 4	46	Quarter Finals	1 July	Lille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	594 €
lot 5	18	1st Round	16 June	Paris-SDF	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €
lot 6	33	1st Round	22 June	Paris-SDF	18h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €

Si le nombre total d'équipes inscrites est supérieur ou égal à 800, il y a 36 places à gagner soit 9 équipes des 4 personnes qui gagnent. Les lots sont répartis comme suit :

MATCH NUMBER	Game	Package	Date	Stadium	Hour	Nbre de gagnants	nbre places offertes	GERMANY - TICKETS NATURE	GERMANY - HOSPITALITY	TOTAL COST 4 places
lot 1	51	Final	10 July	Paris-SDF	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 1	Yes	6 186 €
lot 2	6	1st Round	12 June	Nice	18h	1	4	Pure Tickets - CAT 1	Yes	2 462 €
lot 3	1	Opening Game	10 June	Paris-SDF	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 3	No	858 €
lot 4	49	Semi-Finals	6 July	Lyon	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 3	No	726 €
lot 5	50	Semi-Finals	7 July	Marseille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 3	No	726 €
lot 6	15	1st Round	15 June	Marseille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 1	No	640 €
lot 7	46	Quarter Finals	1 July	Lille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	594 €
lot 8	18	1st Round	16 June	Paris-SDF	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €
lot 9	33	1st Round	22 June	Paris-SDF	18h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €

Les dotations sont constituées des places pour les matchs mentionnés ci-dessus. Ne sont pas inclus le transport jusqu'au stade, l'hébergement, les repas, les extras, etc, qui restent à la charge exclusive des gagnants.

Les dotations VIP (ticket + hospitalité) pour les matchs N°51 et 6 comprennent l'hospitalité UEFA ou DELAUNAY, soit un réceptif (buffet), espace uniquement accessible aux sponsors officiels de l'évènement. Ne sont pas inclus le transport jusqu'au stade, l'hébergement, les extras, etc, qui restent à la charge exclusive des gagnants.

La Société organisatrice se réserve le droit d'opérer toutes vérifications, notamment d'identité et/ou d'autorité parentale avant toute acceptation de participation ou attribution de prix.

Les lots ne pourront être ni repris, ni échangés contre un autre objet, ni transmis à des tiers. Il n'y aura aucune contrepartie financière possible remplaçant les lots.

Les gagnants désignés seront les capitaines d'équipe.

Les gagnants des places de match de foot de l'UEFA EURO 2016TM seront informés de leur gain par e-mail. Aucun message ne sera adressé aux perdants et aucune réponse à l'issue du Jeu ne sera faite par téléphone ou par écrit. Les dates et lieux des matchs peuvent être modifiés.

Aucun message ne sera adressé aux membres des équipes.

Les gagnants devront IMPERATIVEMENT dans un délai de 10 jours calendaires à compter de l'envoi de l'e-mail les y invitant remplir un formulaire hébergé sur une plateforme indiquant notamment les noms des personnes qui bénéficieront des places de match et les informations relatives à leur pièce d'identité.

Les capitaines d'équipes devront inscrire les membres de leur équipe sur cette plateforme. Continental ne saurait encourir une quelconque responsabilité si les membres des équipes gagnantes n'étaient pas inscrits par le capitaine de l'équipe gagnante.

Tout gagnant qui ne respectera pas les conditions ci-dessus dans le délai sera considéré comme ayant renoncé purement et définitivement à son lot, lequel sera définitivement perdu et se verra envoyer un mail d'abandon.

Pour des raisons de sécurité les places seront à retirer à des dates et lieux communiqués ultérieurement sur le site du Jeu ou sur la Plateforme.

Les places sont attribuées sans garantie qu'elles soient situées les unes à côté des autres.

L'identité des personnes se présentant le jour du match pour retirer les places sera vérifiée et seules les personnes dont les noms auront été communiqués à la Société Organisatrice et munies d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité pourront accéder au stade.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent Règlement.

Les lots ne pourront être ni repris, ni échangés contre un autre objet, ni transmis à des tiers. Il n'y aura aucune contrepartie financière possible remplaçant les lots.

Cependant, en cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment au lot proposé un autre lot d'une valeur équivalente ou supérieure.

ARTICLE 6 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront tirés au sort parmi tous les « capitaines » d'équipes inscrits. Le nombre de gagnants sera fonction du nombre total d'équipes inscrites tel que défini à l'article 5.

Le tirage au sort sera effectué au plus tard le **23 mai 2016** par la Société Organisatrice.

Les gagnants du Jeu seront contactés par email afin qu'ils communiquent leurs coordonnées complètes. Par coordonnées, sont entendus, le prénom, le nom, l'adresse mail, le code postal et la ville. Ces renseignements sont obligatoires pour valider le gain; à défaut le Participant qui aurait gagné le cas échéant, ne pourra pas recevoir son gain.

Si le gagnant ne se manifeste pas dans les **3** jours après l'envoi du courrier électronique ou si les coordonnées sont invalides, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

En cas de coordonnées invalides, d'empêchement ou de renonciation d'un gagnant à la jouissance de son lot, pour quelque cause que ce soit, le gagnant concerné sera réputé démissionnaire, sa participation au Jeu sera caduque. Un nouveau gagnant (capitaine d'équipe) sera tiré au sort pour le lot non attribué. parmi la liste des subsidiaires.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne sera nullement tenue pour responsable si les coordonnées postales ne correspondent pas à celles du gagnant, sont erronées ou si le gagnant reste indisponible. Dans ce cas, il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le gagnant indisponible ou injoignable qui ne recevra pas son lot considéré comme perdu ni aucun dédommagement ou indemnité. Il n'y aura pas de nouveau gagnant désigné pour ce lot.

La Société Organisatrice rappelle aux Participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants à ce réseau via les sites sur lesquels le Jeu est accessible.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du Jeu du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment et non limitativement à/aux : (1) l'encombrement du réseau Internet, (2) une erreur humaine ou d'origine électrique, (3) toute intervention malveillante, (4) la liaison téléphonique, (5) matériels ou logiciels, (6) en cas de force majeure, (7) des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux Participants des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable :

- des erreurs (notamment d'affichage sur le site du Jeu, d'envoi d'email erroné aux Participants) ;
- d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement du Jeu ; des interruptions, des délais de transmissions des données, des défaillances de l'ordinateur, de téléphonie, du modem, de la ligne téléphonique du Participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès à Internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels ;
- de la perte de tout courrier électronique et plus généralement de la perte de toutes données, des conséquences de tous virus, bugs informatiques, anomalies, défaillances techniques ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant, de toutes défaillances techniques, matérielles et logicielles de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toutes atteintes.

La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne pourrait être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion Internet, une défaillance momentanée du serveur Internet, etc.) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.)

Si un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, étaient constatés, la Société Organisatrice ne sera pas tenue responsable desdites conséquences.

Les éventuelles réclamations devront être formulées par les gagnants directement auprès de la Poste ou du prestataire en charge du transport ayant assuré l'acheminement.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l'utilisation et/ou la jouissance de leur lot.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de fraude, elle était amenée à suspendre, proroger, reporter, modifier ou annuler le Jeu.

Plus généralement, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu. La participation du joueur vaut acceptation de cette condition. Aucune réclamation ne sera acceptée à ce titre.

ARTICLE 8 – DEPOT DU REGLEMENT

Le présent Règlement est déposé auprès de Maître Thines, Huissier de justice, Place de la Gare à 57200 Sarreguemines.

ARTICLE 9 – AUTORISATION

La participation au présent Jeu implique l'autorisation de diffusion des noms, prénoms et ville des gagnants sur tous supports afin de communiquer les résultats du présent Jeu.

ARTICLE 10 - DONNEES PERSONNELLES

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, etc.). Ces informations sont indiquées comme étant obligatoires. Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des lots. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice pour la seule gestion du jeu, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à au(x) prestataire(s) assurant l'envoi des lots.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la Loi du 6 août 2004, dite « Loi Informatique et Libertés », relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'adresse suivante : Continental France, Service Marketing, **#LEQUIPEQUIMATCH !**, BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

L'exercice de ces droits est susceptible, selon le moment où il intervient, d'impacter la prise en compte de la participation ou l'envoi d'un lot. Si l'envoi d'un lot à un gagnant s'avère impossible en raison de l'exercice de ces droits, le lot ne sera pas réattribué.

ARTICLE 11 – DROIT APPLICABLE – DIFFERENDS

Le présent Règlement est soumis au droit français, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

En cas de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la société Organisatrice à l'adresse suivante : Continental France, Service Marketing **#LEQUIPEQUIMATCH !** BP 10519 La Croix Saint Ouen – 60205 Compiègne cedex dans un délai de quatre-vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date de fin de la session de Jeu concernée.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée auprès de l'huissier et la version du Règlement accessible en ligne, c'est la version déposée auprès de l'huissier qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée auprès de l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur le site Internet et en contrariété avec le présent Règlement.

Annexe :

Nombre d'équipes	MATCH NUMBER	Game	Package	Date	Stadium	Hour	Nbre de gagnants	nbre places offertes	GERMANY - TICKETS NATURE	GERMANY - HOSPITALITY	TOTAL COST 4 places	
de 1 à 50												
	lot 1	46	Quarter Finals	Pure Tickets - CAT 2	1 July	Lille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	594 €
	lot 2	18	1st Round	Pure Tickets - CAT 2	16 June	Paris-SDF	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €
	lot 3	33	1st Round	Pure Tickets - CAT 2	22 June	Paris-SDF	18h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €
de 51 à 200												
	lot 1	49	Semi-Finals	Pure Tickets - CAT 3	6 July	Lyon	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 3	No	726 €
	lot 2	50	Semi-Finals	Pure Tickets - CAT 3	7 July	Marseille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 3	No	726 €
	lot 3	15	1st Round	Pure Tickets - CAT 1	15 June	Marseille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 1	No	640 €
	lot 4	46	Quarter Finals	Pure Tickets - CAT 2	1 July	Lille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	594 €
	lot 5	18	1st Round	Pure Tickets - CAT 2	16 June	Paris-SDF	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €
	lot 6	33	1st Round	Pure Tickets - CAT 2	22 June	Paris-SDF	18h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €
de 201 à 800 et plus												
	lot 1	51	Final	Pure Hospitality - CAT 1	10 July	Paris-SDF	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 1	Yes	6 186 €
	lot 2	6	1st Round	Delaunay Lounge - CAT 1	12 June	Nice	18h	1	4	Pure Tickets - CAT 1	Yes	2 462 €
	lot 3	1	Opening Game	Pure Tickets - CAT 3	10 June	Paris-SDF	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 3	No	858 €
	lot 4	49	Semi-Finals	Pure Tickets - CAT 3	6 July	Lyon	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 3	No	726 €
	lot 5	50	Semi-Finals	Pure Tickets - CAT 3	7 July	Marseille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 3	No	726 €
	lot 6	15	1st Round	Pure Tickets - CAT 1	15 June	Marseille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 1	No	640 €
	lot 7	46	Quarter Finals	Pure Tickets - CAT 2	1 July	Lille	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	594 €
	lot 8	18	1st Round	Pure Tickets - CAT 2	16 June	Paris-SDF	21h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €
	lot 9	33	1st Round	Pure Tickets - CAT 2	22 June	Paris-SDF	18h	1	4	Pure Tickets - CAT 2	No	464 €